

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SEANCE EN DATE DU 26 FÉVRIER 2026

Présents : 61

Votants : 73

Pouvoirs : 12 (cf. liste annexe)

Secrétaire de séance : Sylvie DEMATHIEU

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 19 février 2026

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle Multi-activités d'Arlanc

Délibération n°8

**FINANCES – EXERCICE 2026 – BUDGET PRINCIPAL - ACTUALISATION DES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME/D'ENGAGEMENT ET DES CRÉDITS DE
PAIEMENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-29 et L. 2311-3 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires du 29 janvier 2026 ;

Considérant qu'en application des articles précités du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire a procédé à l'ouverture de plusieurs autorisations de programmes et d'une autorisation d'engagement sur le budget principal ;

Considérant que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné ;

Considérant que l'autorisation d'engagement constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses résultant de conventions, de décisions ou de délibérations au titre desquelles la collectivité territoriale s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire ;

Considérant que le vote de l'autorisation de programme et d'engagement est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercices des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources pour y faire face. En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme/d'engagement correspondantes.

Considérant la clôture de l'exercice 2025 avec l'approbation du compte administratif, confirmant l'absence de constatation des restes à réaliser pour ces autorisations ;

Considérant la nécessité d'actualiser la répartition des crédits de paiements sur la base des réalisés 2025 ;

Considérant la redéfinition du projet de requalification de la ZI de la Masse à Ambert, avec le traitement de la sécurisation du carrefour pour l'essentiel ;

Considérant le coût des travaux de mise en conformité du plan d'eau de Fournols, à l'issue de la notification des marchés et au regard de l'avancement du projet ;

Considérant la vision synthétique des autorisations de programme et d'engagement à l'issue de la présente délibération :

Numéro	Opération budgétaire	Objet	Pour mémoire AP votée, y compris ajustements antérieurs	Révisions au CC du 26 février 2026	Nouveau total AP	Antérieurs 2025	2025	2026	2027	2028	2029	2030
AP 2023-01	274	Restructuration du bâtiment de l'ex-CCI en siège social	4 120 000,00	0,00	4 120 000,00	487 393,59	625 018,01	3 007 588,40	0,00	0,00	0,00	0,00
AP 2023-02	213	Travaux de la gare de l'Utopie	660 620,00	0,00	660 620,00	42 490,65	467 479,59	150 649,76	0,00	0,00	0,00	0,00
AP 2024-01	311	Création et entretien des voiries forestières d'intérêt communautaire	822 000,00	0,00	822 000,00	0,00	29 470,76	243 000,00	243 000,00	306 529,24	0,00	0,00
AP 2024-02	266	Travaux de requalification de la ZI de la Masse à Ambert	1 566 000,00	-1 258 915,45	307 084,55	48 364,15	8 720,40	50 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
AP 2024-03	309	Aménagement des terrains aménagés des gens de voyage	890 720,00	0,00	890 720,00	3 270,00	0,00	50 000,00	837 450,00	0,00	0,00	0,00
AP 2025-01	312	Mise en conformité du plan d'eau de Fournols	270 000,00	-12 389,03	257 610,97	0,00	102 610,97	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP 2025-02	326	Elaboration du PLUi-H du territoire communautaire	728 500,00	0,00	728 500,00	0,00	0,00	91 500,00	160 000,00	141 000,00	196 000,00	140 000,00

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT					CREDITS DE PAIEMENT						
Numéro	Opération budgétaire	Objet	Pour mémoire AE votée, y compris ajustements antérieurs	Révisions au CC du 26 février 2026	Nouveau total AP	Antérieurs 2025	2025	2026	2027	2028	2029
AE 2024-01	900F	Contrat de performance énergétique pour l'exploitation des installations techniques de la piscine	1 020 744,86	0,00	1 020 744,86	105 244,86	202 996,88	221 100,00	222 400,00	223 710,00	45 293,12

Considérant la notification de subventions pour le financement de certaines de ces opérations, gérées en autorisations de programme ;

Considérant que cette information est reprise dans le document technique du budget primitif ;

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver la révision des autorisations de programme et d'engagement conformément aux tableaux ci-dessus ;
- d'actualiser l'échéancier des crédits de paiement, tel que présenté ci-dessus ;
- de suivre les subventions d'investissement perçues selon les mêmes règles que les autorisations de programme, autrement dit sans inscription en restes à réaliser afin de conserver une adéquation entre les dépenses et les recettes pour une même opération budgétaire ;
- de préciser que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif du budget principal ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,
le Président,
Daniel FORESTIER


